

Tout auteur dont le manuscrit a été accepté par le Comité éditorial des PUV devra impérativement faire parvenir **un tirage papier** de la version définitive de son manuscrit mis aux normes (selon les consignes déclinées ci-après) **par voie postale** à l'adresse suivante :

**Presses Universitaires de Vincennes
Université Paris 8
2, rue de la Liberté
93526 Saint-Denis cedex**

accompagné des fichiers informatiques sur CD (ou clé USB).

Sommaire

- 2** Éléments de présentation
- 3** Notes de bas de pages et bibliographie : normes AFNOR, normes MLA
- 11** Traductions et citations
- 11** Langue étrangère et publications bilingues
- 12** Complément pour le domaine de l'Antiquité
- 13** Règles typographiques
- 14** Iconographie

Tout manuscrit complet et conforme aux normes de présentation sera inscrit au planning de fabrication et de diffusion des PUV.

Tout manuscrit incomplet ou non conforme aux normes, en revanche, sera retourné.

Pour tout renseignement relatif à ces normes, s'adresser à
Laurence.Hallouin@univ-paris8.fr

I. ÉLÉMENTS DE PRÉSENTATION

À joindre dès la remise de votre manuscrit définitif (fichiers Word.doc accompagnés d'une impression papier paginée en continu) :

SYSTÉMATIQUEMENT

■ **TEXTE DE 4^e DE COUVERTURE.** Nous vous demandons une proposition de texte de 4^e de couverture, concis, clair, accrocheur et incisif, de 800 caractères maximum (espaces comprises). Ce texte est susceptible d'être modifié par la Direction des PUV.

■ **PRÉSENTATION DE L'AUTEUR EN COUVERTURE.** Une très brève présentation bio-bibliographique de quelques lignes (300 signes espaces comprises maximum) concernant l'auteur ou le(s) coordinateur(s) du volume (spécialité(s), Institution de rattachement, publication principale en lien avec le volume), destinée à figurer en italique à la suite du texte de 4^e de couverture.

■ **PRÉSENTATION DES AUTEURS EN FIN DE VOLUME.** Dans le cas d'un ouvrage collectif : une présentation bio-bibliographique de chacun des auteurs est destinée à figurer en fin de volume. Cette présentation (5 lignes maximum par auteur) sera harmonisée par le coordinateur de l'ouvrage à partir des éléments fournis par les auteurs. Celui-ci veillera très scrupuleusement à la réactualisation (c'est souvent dans ce type d'informations que l'on trouve le plus d'erreurs).

■ **ILLUSTRATION DE COUVERTURE.** Si la collection d'accueil est illustrée en 1^{re} de couverture, dès la remise de votre manuscrit, nous vous demandons de proposer deux (ou 3) images de couverture. Chacune sera accompagnée 1. de l'identification précise des ayant-droits (musée, institution, agence) ; 2. de la légende qui l'accompagne ; 3. du recadrage à opérer si besoin.

■ **FORMAT ET FICHIERS INFORMATIQUES DU MANUSCRIT.** Vos fichiers, traités sous Word (.doc, .docx) seront toujours accompagnés d'un tirage-papier complet validé par vos soins et impérativement paginé en continu (à la main si besoin). Éviter les enregistrements successifs sous différents formats et/ou systèmes, sources d'anomalies. Nous vous remercions de respecter les consignes suivantes :

• autant de fichiers Word (.doc) que de **chapitres** (ouvrage individuel) ou **contributions** (ouvrage collectif) : **les notes de bas de pages commençant de 1 à x par chapitre (ou contribution).**

• format : un format identique d'un bout à l'autre du manuscrit (marges, police, taille, interlignage) doit être suivi : en cas d'ouvrage collectif, il revient au coordinateur d'opérer l'uniformisation du format de toutes les contributions.

• la hiérarchie entre les différents niveaux de titres doit être simplement mais clairement établie.

• proscrire l'emploi de « styles », proscrire les frappes manuelles de tabulations ou d'espaces répétées (pour un effet de « mise en page »), proscrire les sauts de lignes ou sauts de pages inutiles, proscrire les coupes de mots, proscrire l'emploi de grandes ou petites capitales pour les noms, les titres, les entrées (index ou biblio). Seules les mentions de siècles seront posées en petites capitales suivies d'un exposant (xx^e siècle) (menu : palette : police). Inutile de poser des titres courants. **Nous demandons du texte simplement saisi et simplement structuré, mais harmonisé de bout en bout selon les consignes typo- et bibliographiques détaillées ci-après.**

AU CAS PAR CAS

■ **POLICE(S) DE CARACTÈRES SPÉCIFIQUES.** Liste des polices spécifiques utilisées :

• pour le grec : police Unicode IFAO

• pour le chinois : police SimSun

Nous signaler tout emploi de police(s) de caractères spécifique(s). Joindre la valise complète de cette (ces) police(s) pour système Mac sur votre CD, ainsi qu'une impression-papier validée de ces caractères (témoin). Un contrôle de compatibilité, préalable à la mise en page, sera nécessaire auprès de notre service PAO.

■ **TABLEAUX.** Si vous illustrez votre propos avec des tableaux, ceux-ci seront composés sous Word, par conséquent intégrés dans le texte (avec leurs légendes).

■ **INDEX** : 3 possibilités (merci de nous consulter sur ce point).

• le balisage est effectué en amont par l'auteur dans le texte Word, l'index sera généré automatiquement ;

• l'auteur fournit la liste des entrées à la remise des fichiers (remettre dans ce cas un fichier global de l'ouvrage), le balisage sera effectué par les PUV en automatique (donc peu fiable, une vérification approfondie sera nécessaire) ;

• l'auteur réalise l'index manuellement lors de la seconde épreuve (un PDF peut être fourni pour faciliter la recherche).

■ **IMAGES.** Les images (ou les graphiques) ne font jamais partie du texte (sous Word). Les fichiers-images natifs doivent être joints à vos éléments de façon autonome sur votre CD, et accompagnés d'une impression-papier témoin et d'un fichier Word pour les légendes. Seul leur emplacement souhaité sera précisément annoté en marge de votre texte, sur votre tirage-papier. Les images font l'objet d'un dossier spécifique : se reporter à notre point « Iconographie ».

II. NOTES DE BAS DE PAGES ET BIBLIOGRAPHIES

Universitaire et scientifique par définition, votre manuscrit comprend un appareil de référencement bibliographique en deux endroits : en notes de bas de page, toujours ; en fin de volume (bibliographie générale), souvent.

Avant la remise définitive de votre manuscrit pour composition, il convient de : **1.** vérifier, corriger, rectifier, compléter, actualiser chacune de vos références, chacun des textes que vous citez ; **2.** reprendre et harmoniser votre mode de référencement de bout en bout du manuscrit selon l'un des deux systèmes adoptés par les PUV.

Les PUV adoptent **un** système dérivé des normes **AFNOR** et **un** système spécifique dérivé des normes **MLA** pour l'établissement et la présentation des textes.

AFNOR : normes françaises de référencement bibliographique ;
MLA : normes anglo-saxonnes de référencement bibliographique (*Modern Language Association*).

Ces deux systèmes très distincts régissent *et* le mode de référencement bibliographique (entrées bibliographiques de fin de volume) *et* le mode de présentation **des notes de bas de pages** (déclinaison, renvoi et agencement).

Après la vérification systématique des textes cités et des références proposées, l'application **rigoureuse** d'un de ces deux systèmes conditionne l'acceptation éditoriale d'un livre dans les marges du calendrier prévu : aussi bien nous vous demandons (auteur, coordinateur) de conformer le plus précisément possible votre copie définitive à l'un **ou** l'autre mode de référencement **en fonction de la collection d'accueil de votre livre**. Les mixages, les variantes et les approximations ne pourront être acceptés.

Collections d'accueil	Normes à suivre
« Culture et Société », « Essais et Savoirs », « Esthétiques hors cadre », « L'Imaginaire du Texte », « La Philosophie hors de soi », « Intempestives », « Littérature Hors Frontière », « Manuscrits modernes », « Technique et Science »	NORMES AFNOR
« Sciences du Langage », « Médias », « Théâtres du monde »	NORMES MLA
Autres collections ou « Hors collection »	NOUS CONSULTER

Les présentes indications sont facilement assimilables et applicables ; nous nous tenons aussi à votre disposition pour vous accompagner dans cette préparation essentielle.

NORMES AFNOR

Système de référencement et de présentation « à la française », classique, prépondérant dans nos collections (notamment littéraires et esthétiques).

Contrainte : ce système très « déployé », « extensif », n'est pas économe. Exemple : un nom propre d'auteur sera toujours précédé du prénom *in extenso* ; la reprise d'un titre par *op. cit.* ne vous épargne pas de répéter chaque fois le titre repris. D'une manière générale : la déclinaison, en fin de volume, des références bibliographiques n'épargne pas une déclinaison complète et répétées des données en notes de bas de page tout au long du volume (contrairement à la norme *MLA*).

Attention ! Il existe mille et une variantes du système dit « Afnor ». Nous vous demandons de vous conformer **strictement** au modèle décliné ci-dessous pour les PUV :

■ **UN SYSTÈME DE RÉFÉRENCEMENT HARMONISÉ.** Dans votre texte, toute référence à un autre texte sera renvoyée en note de bas de pages, *in extenso* (et non pas, sauf exception, entre parenthèses dans le texte courant, selon par un code personnel d'abréviation). On comprend l'importance de la cohérence pour un ouvrage collectif : un manuscrit composé, d'un article à l'autre, de systèmes de référencement différents donnant lieu à des systèmes d'abréviations changeants ne pourra pas être mis en composition.

■ **PLACE DES APPELS DE NOTES DANS LE TEXTE.** Saisi sans parenthèses et en exposant, l'appel de note automatique se place immédiatement après le mot ou le groupe de mots auquel il se rapporte¹. L'appel de note précède donc toujours le signe de ponctuation. En fin de citation, il se place en général avant le guillemet fermant (sauf, plus rarement, s'il se rapporte clairement à plusieurs pans distincts de citations) :

- l'appel de notes **précède toujours** le signe de ponctuation en typographie française. **Voici comment il convient de le placer¹**. Veiller à harmoniser la place des appels dans tout le volume.
- l'appel de note précède toujours, à l'intérieur d'une citation, la ponctuation : « **Voici comment on les place¹ !** » (**Cas fréquent.**) Cette règle vaut aussi pour les citations posées en retrait. Lorsque l'appel se réfère à plusieurs pans de citations distincts, le cas est différent : elle me répétait « voici comment on les place », et « comment on les organise » et, enfin, « comment on les inscrit »¹. (Cas plus rare.)

■ RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES POSÉES EN NOTES

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

• ouvrage individuel :

Prénom *in extenso* suivi du Nom de l'auteur, *Titre de l'ouvrage*. *Sous-titre* [entre crochets date et/ou lieu et/ou éditeur originaux si ceux-ci diffèrent de l'édition utilisée], Lieu d'édition en français, Éditeur, « Nom de la collection, facultatif, entre guillemets », année, vol. (= volume + chiffre romain) ou t. (= tome + chiffre arabe), pagination p. 21, ou p. 21-22 ou si vous préférez p. 21 sq. (= p. 21-22), ou p. 21 sqq. (= p. 21 et suivantes), ou p. 21-46 (de la page 21 à la page 46).

Exemples de notes

1. Jean-Christophe Bailly, *Panoramiques. La tâche du lecteur*, Paris, Christian Bourgois, 2000, p. 148-153.
2. Michel Vovelle, *La Chute de la Monarchie. 1787-1792, Nouvelle histoire de la France contemporaine*, Paris, Seuil, 1972, t. 1.
2. Jean-Paul Fargues, *Refuges* [Paris, Émile-Paul Fères, 1942], Paris, Gallimard, « L'Imaginaire », 1998, p. 35 sq. (= p. 35-36)
3. Jean-Christophe Bailly, *Panoramiques. La tâche du lecteur, op. cit.*, p. 176 sqq. (= p. 176 et suivantes)

• ouvrage collectif :

Prénom *in extenso* + Nom du coordinateur suivis de la mention (**dir.**), *Titre de l'ouvrage collectif*. *Sous-titre* [facultatif entre crochets : lieu et/ou date et/ou éditeur originaux si ceux-ci diffèrent de l'édition utilisée], Lieu d'édition en français, Éditeur, « Nom de la collection, facultatif », année, vol. (= volume + chiffre romain) ou t. (= tome + chiffre arabe), pagination p. 21, ou p. 21 sq. (= p. 21 et 22), ou p. 21 sqq. (= p. 21 et suivantes), ou p. 21-46 (de la page 21 à la page 46).

Exemple de note

4. Michel Vovelle (dir.), *Paris et la Révolution*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1989, p. 144 sq.

• article paru dans un ouvrage collectif, un recueil :

Prénom *in extenso* suivi du Nom de l'auteur de l'article, « Titre de l'article », **dans Prénom *in extenso*** et Nom de l'auteur de l'ouvrage collectif **suivis de la mention (dir.)**, *Titre de l'ouvrage collectif*. *Sous-titre* [date de l'édition originale si besoin], Lieu d'édition (francisé le cas échéant), Éditeur, « Nom de la collection, facultatif », année d'édition, vol. (= volume + chiffre romain) ou t. (= tome + chiffre arabe), pagination p. 21, ou p. 21 sq. (= p. 21 et 22), ou p. 21 sqq. (= p. 21 et suivantes), ou p. 21-46 (de la page 21 à la page 46).

Exemple de note

5. Roland Gotlib, « Les gravilliers, plate-forme des Enragés », dans Michel Vovelle (dir.), *Paris et la Révolution, op. cit.*, p. 196-197.

- article paru dans un périodique, une revue :

Prénom in extenso suivi du Nom de l'auteur de l'article, « Titre de l'article », *Titre du périodique*, numéro (n° X)* ou série, « Titre du numéro » (facult.), mois+année, pagination = p. 21, ou p. 21-46, ou p. 21sq.

Exemple de notes

6. Jacques Rancière, « Le bon temps ou la barrière des plaisirs », *Les Révoltes logiques*, n° 7, printemps-été 1978, p. 172 sqq.

7. Vincent Denis, « L'épuration de la police parisienne et les "origines tragiques" du dossier individuel sous la Restauration », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2012 (1), p. 9-33.

- parfois les numéros de périodiques sont composés, on harmonisera systématiquement de la façon suivante : n° **10.2** par exemple. (Et non pas : n° 10-2, ni 10/2, ni 10 (2), ni 10(2).)

POINTS À RETENIR

- Systématiquement le **PRÉNOM** de chaque auteur, co-auteur, mais aussi éditeur de texte, coordinateur et traducteur sera décliné *in extenso* devant le Nom propre.

- pour désigner le coordinateur d'un volume collectif, on emploiera systématiquement l'abréviation (**dir.**), même si le volume en question est anglo-saxon. Proscrire, dans des textes rédigés en français, l'emploi des abréviations anglo-saxonnes de type ed., eds, ou éd. (= anglicisme). Dans un système de référencement français (notre cas), l'abréviation **éd.** existe mais sera strictement réservée au travail d'édition de textes de référence :

Madame de Genlis, *La Femme auteur*, **éd.** Martine Reid, Paris, Gallimard, « Folio », 2007, p. 47.

- mention des éditeurs (au sens français de chargé d'édition d'un texte) et des traducteurs : pour une bibliographie générale, on préférera opter pour les abréviations **éd.** et **trad.** (après le titre). Voir exemple ci-dessus.

Pour le cas d'une bibliographie plus spécialisée (études de manuscrits), on veillera à décliner (**mais partout**) *in extenso* les mentions des éditeurs et traducteurs si besoin :

Gustave Flaubert, *Correspondance*, **édition établie, présentée et annotée par Jean Bruneau**, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1980, t. 2, p. 393.

- la mention des éditeurs (au sens de maisons d'édition) doit être harmonisée sur tout le volume : Gallimard, Seuil, Les Éditions de Minuit, Éditions du CNRS, Presses Universitaires de Vincennes, etc. L'éditeur sera toujours précédé par le lieu d'édition (même s'il s'agit de Paris). Les lieux d'édition seront tous **francisés** dans la mesure du possible (Londres, et non London ; Leyde et non Leiden).

- toujours contrôler la bonne adéquation des notes avec leurs appels.

- éviter d'abrégier les titres des ouvrages repris, même lorsqu'ils sont longs et récurrents. Donnez-nous SVP la matière complète, sans ambiguïté. De notre côté nous nous réserverons éventuellement le droit d'abrégier.

- la présentation des numéros de tomes et/ou volumes sera la même pour toutes les entrées bibliographiques de chacun des textes qui composent votre volume, d'un bout à l'autre.

pour un volume vol. + chiffre en romain (ex. : vol. I)

pour un tome t. + chiffre en arabe (ex. : t. 2)

Poète, Marcel, *Une vie de cité. Paris de sa naissance à nos jours*, Paris, Auguste Picard, 1931, vol. III, p. 78.

- parfois les numéros de périodiques sont composés, on harmonisera alors systématiquement de la façon suivante : n° **10.2** par exemple. (Et non pas : n° 10-2, ni 10/2, ni 10 (2), ou autre, quel que soit la présentation adoptée par le périodique en question.)

- pour le domaine de l'Antiquité : **cf. le complément en fin de document.**

IMPORTANT : LE SYSTÈME DES REPRISES

(emploi de **Id.**, **Ead.**, **op. cit.** et **ibid.**)

Votre livre est divisé en un certain nombre de grandes « parties », regroupant plusieurs « chapitres » (ou « contributions », dans le cas d'un collectif).

Toute référence posée en note sera complète et harmonisée **au démarrage de chaque chapitre** (ou **contribution**) : les notes de bas de pages sont organisées par chapitre (autonome les uns par rapport aux autres). Ou, dit encore autrement : on ne fera commencer une 1^{re} note de chapitre ni par **Id.** (« même auteur »), ni par **Ead.** (« même auteure »), ni par **op. cit.** (« œuvre citée »), ni par **ibid.** (« au même endroit ») : les premières occurrences de chaque chapitre ou article seront chaque fois déclinées **in extenso** sur les modèles détaillés précédemment.

Par la suite, au sein d'un chapitre (ou contribution), les reprises de références (marquées par l'emploi des **Id.**, **op. cit.**, **ibid.**) seront présentées comme suit :

Exemples de reprises en notes :

2. Gustave Reygnier, *Le Roman sentimental avant L'Astrée* [1908], Paris, Armand Colin, 1972, p. 8.

3. Jean Rousset, *Leurs yeux se rencontrèrent*, Paris, Corti, 1984.

4. **Id.**, *Forme et signification*, Paris, Corti, 1966.

Id. (en romain) = reprise de l'auteur Jean Rousset.

5. Gustave Reygnier, *Le Roman sentimental avant L'Astrée*, **op. cit.**, p. 45.

(et non pas : Gustave Reygnier, *op. cit.*, p. 45.)

6. *Ibid.*, p. 48.

(*Ibid.* : reprise des références du texte référencé dans la note juste précédente, soit : *Le Roman sentimental avant L'Astrée.*)

■ RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES PRÉSENTÉES EN FIN DE VOLUME

NOM, PRÉNOM *in extenso*,

Sauf exception, la bibliographie est unique et présentée en fin de volume (y compris pour les collectifs). Elle peut être organisée de plusieurs façons. L'essentiel étant : 1. de vérifier **et d'actualiser** très scrupuleusement chacune des entrées avant la remise de votre manuscrit définitif pour composition ; 2. de décliner les références par ordre alphabétique (**Nom, Prénom in extenso,**) en reprenant exactement les 4 modèles détaillés ci-dessus pour les notes de bas de pages : ouvrage individuel, ouvrage collectif, article paru dans un collectif, article paru dans un périodique. Cette liste n'emploiera pas de style ni police particuliers.

Exemple de bibliographie

Bailly, Jean-Christophe, *Panoramiques. La tâche du lecteur*, Paris, Christian Bourgois, 2000.
Benjamin, Walter, *Le Livre des passages*, trad. fr. Jean Lacoste, Paris, Cerf, 1989.
Chevalier, Louis, *L'Assassinat de Paris*, Paris, Calmann-Lévy, 1977.
Chevalier, Louis, *Montmartre du plaisir et du crime*, Paris, Robert Laffont, 1980.
Clébert, Jean-Paul, *Paris insolite*, Paris, Denoël, 1952.
Clément, Bruno, Escola, Marc (dir.), *Le Malentendu. Généalogie du geste herméneutique*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, « La Philosophie hors de soi », 2003.
Fargues, Jean-Paul, « La classe de Mallarmé », *Refuges* [Émile-Paul Fères, 1942], Paris, Gallimard, « L'Imaginaire », 1998.
Gotlib, Roland, « Les gravilliers, plate-forme des Enragés », dans Michel Vovelle (dir.), *Paris et la Révolution*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1989.
Hazan, Éric, *L'Invention de Paris. Il n'y a pas de pas perdus*, Paris, Seuil, « Fiction et Cie », 2002.
Poète, Marcel, *Une vie de cité. Paris de sa naissance à nos jours*, 3 vol., Paris, Auguste Picard, 1931.
Rancière, Jacques, « Le bon temps ou la barrière des plaisirs », *Les Révoltes logiques*, n° 7, printemps-été 1978, p. 172-196.
Reygnier, Gustave, *Le Roman sentimental avant L'Astrée* [1908], Paris, Armand Colin, 1972.
Rousset, Jean, *Leurs yeux se rencontrèrent*, Paris, Corti, 1984.
Rousset, Jean, *Forme et signification*, Paris, Corti, 1966.

Merci de ne pas employer de « styles », de retraits, de petites ou grandes capitales, autrement que pour les initiales d'usage (sous peine de perdre du temps et, au passage, les accents éventuels sur les noms propres).

NORMES MLA

Ce système de présentation « anglo-saxon » organise les références bibliographiques, reportées en notes de bas de page, sur un mode très lapidaire : **1. Berk-Seligson 1986b : 313-348**. Ces références renvoient à une bibliographie de fin de volume qui en détaille, par ordre alphabétique de noms et année de parution, les données éditoriales. Pour l'exemple ci-dessus, le lecteur est invité à se reporter à la bibliographie de fin qui présentera :

Berk-Seligson, Susan (1986b). « **Linguistic constraints on intrasentential code-switching : a study of Spanish/Hebrew bilingualism** ». *Language in Society*, n° 15 : 313-348.

Ce système a l'avantage de la concision : en notes de bas de page, l'information, réduite au minimum, renvoie directement le lecteur, par ordre alphabétique de Nom d'auteur puis d'Année de publication, à la bibliographie détaillée de fin de volume. Les normes *MLA* sont de mise pour les collections des PUV suivantes : « Médias », « Sciences du langage », « Théâtre du monde ».

Attention ! Il existe mille et une variantes de ce système. Celui que nous avons choisi est adapté à un service d'édition française : pas de (ed.), (eds.), ni London (on préférera (dir.) et ...Londres, Leyde, Cologne).

Nous vous demandons de vous conformer **strictement au modèle décliné ci-dessous** pour les PUV :

■ **UN SYSTÈME DE RÉFÉRENCIEMENT HARMONISÉ.** Sauf en cas de réelle monographie (basée sur un corpus unique), toute référence à un texte sera posée en note de bas de pages selon le modèle détaillé ci-dessous (et non pas entre parenthèses dans le texte courant, selon un code personnel d'abréviation).

On comprend l'importance de cette cohérence pour un ouvrage collectif : un manuscrit composé, d'un article l'autre, de systèmes de référencement différents donnant lieu à des systèmes d'abréviations changeants ne pourra pas être mis en composition. Merci de nous consulter sur ce point si vous rencontrez des difficultés.

■ **PLACE DES APPELS DE NOTES.** Saisi sans parenthèses et en exposant, l'appel de note automatique se place immédiatement après le mot ou le groupe de mots auquel il se rapporte¹. L'appel de note précède donc toujours le signe de ponctuation. En fin de citation, il se place en général avant le guillemet fermant (sauf, plus rarement, s'il se rapporte clairement à plusieurs pans distincts de citations) :

- l'appel de notes **précède toujours** le signe de ponctuation en typographie française. **Voici comment il convient de le placer¹**. Veiller à harmoniser la place des appels dans tout le volume.
- l'appel de note précède toujours, à l'intérieur d'une citation, la ponctuation : « **Voici comment on le place¹ !** » Cette règle vaut aussi pour les citations posées en retrait. Le cas est différent lorsque l'appel se réfère à plusieurs pans de citations distincts : elle me répétait « voici comment on les place », et « comment on les organise » et, enfin, « comment on les inscrit »¹.

■ **RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES POSÉES EN NOTES**

• ouvrage individuel :

Nom seul de l'auteur directement suivi de [entre crochets date de l'édition originale si celle-ci diffère de l'édition utilisée et référencée] et de l'année de publication de l'édition utilisée et référencée + éventuellement collée la lettre a, b, c, etc., correspondant à l'ordre de parution dans la même année (si l'auteur a publié plusieurs titres la même année), puis deux points : la pagination 21, ou : 21 sq. (= pages 21 et 22), ou : 21 sqq. (= p. 21 et suivantes), ou : 21-46 (= de la page 21 à la page 46).

Exemples de notes :

1. Weinreich 1963 : 55 sq.
2. Lapesa 1991b : 27.
3. Winford 2003c : 68 sqq.
4. Sartre [1942] 2006 : 179.

• ouvrage collectif :

Nom seul du (ou des) coordinateur(s) directement suivi de la mention entre parenthèses (**dir.**) puis [entre crochets date de l'édition originale si celle-ci diffère de l'édition utilisée et référencée] directement suivie de l'année de publication de l'édition utilisée et référencée éventuellement suivie de la lettre a, b, c, etc., correspondant à l'ordre de parution dans la même année (si l'auteur a publié plusieurs titres la même année), puis deux points : la pagination 21, ou : 21 sq. (= pages 21 et 22), ou : 21 sqq. (= p. 21 et suivantes), ou : 21-46 (= de la page 21 à la page 46).

Exemples de notes :

5. Vovelle (dir.) 1989 : 144 sq.
6. Silva-Corvalan (dir.) 1995 : 168-73.
7. Csapo et Slater (dir.) 1995 : 120-143.

• article paru dans un ouvrage collectif, un recueil :

Nom seul de l'auteur directement suivi de [entre crochets date de l'édition originale si celle-ci diffère de l'édition utilisée et référencée] et de l'année de publication + éventuellement collée la lettre a, b, c,

etc., correspondant à l'ordre de parution dans la même année (si l'auteur a publié plusieurs titres la même année), puis deux points : la pagination 21, ou : 21 sq. (= pages 21 et 22), ou : 21 sqq. (= p. 21 et suivantes), ou : 21-46 (= de la page 21 à la page 46).

¶ **La bibliographie de fin devra s'assurer de créer une entrée correspondant à la contribution en question (voir plus loin).**

Exemple de notes :

7. Gotlib 1989 : 196-197.

8. Schwarzwald 1999b : 309 sqq.

• **article paru dans un périodique, une revue :**

Nom seul de l'auteur directement suivi de [entre crochets date de l'édition originale si celle-ci diffère de l'édition utilisée et référencée] et de l'année de publication + éventuellement collée la lettre a, b, c, etc., correspondant à l'ordre de parution dans la même année (si l'auteur a publié plusieurs titres la même année), puis deux points : la pagination 21, ou : 21 sq. (= pages 21 et 22), ou : 21 sqq. (= p. 21 et suivantes), ou : 21-46 (= de la page 21 à la page 46).

Exemple de notes :

9. Rancière 1978c : 172 sqq.

10. Berk-Seligson 1986 : 313-348.

À RETENIR

• pour désigner le coordinateur d'un volume collectif, on emploiera systématiquement, dans un texte écrit en langue française, l'abréviation (**dir.**), même si la référence en question est anglo-saxonne. Proscrire l'emploi des abréviations anglo-saxonnes de type ed., eds, ou éd. De la même façon, les lieux d'édition sont francisés (Londres, Leyde, Francfort sur le Main, Lisbonne, Rome, Turin, Lucques, etc.) dans la mesure du possible.

• parfois les numéros de périodiques sont composés, on harmonisera alors systématiquement de la façon suivante : **n° 10.2** par exemple. (Et non pas : n° 10-2, ni 10/2, ni 10 (2), ou autre, quelle que soit la présentation adoptée par le périodique en question.)

• toujours contrôler la bonne adéquation des notes avec leurs appels.

• **pour le domaine de l'Antiquité : cf. notre complément en fin de document.**

■ RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES PRÉSENTÉES EN FIN DE VOLUME

NOM, PRÉNOM *in extenso*,

Les références posées en bas de pages étant très lapidaires, on comprend l'importance de la bibliographie qui, elle, décline toutes les informations éditoriales.

Sauf exception, la bibliographie est unique et sera présentée en fin de volume. L'essentiel est de : 1. vérifier très scrupuleusement chacune des entrées, compléter, actualiser, harmoniser en fonction des entrées présentées en notes de bas de pages ; 2. décliner les références par ordre a. alphabétique de noms d'auteurs ; b. année de publication.

Selon qu'il s'agit d'un ouvrage individuel, d'un ouvrage collectif, d'un article paru dans un périodique ou un collectif, on se conformera strictement aux déclinaisons suivantes :

• **ouvrage individuel :**

Nom, Prénom *in extenso* (année de parution+a, b, c...). *Titre. Sous-titre* [entre crochets date de l'édition originale si celle-ci diffère de l'édition utilisée et référencée]. Lieu d'édition, Éditeur, « Collection (facultatif) ».

Harris, Tracy K. (1994). *Death of a Language. The History of Judeo-Spanish*. Newark, University of Delaware Press.

Lahousse, Karen (2011). *Quand passent les cigognes. Le sujet postverbal en français moderne*. Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, « Sciences du Langage ».

• **ouvrage collectif :**

Nom, Prénom *in extenso* (dir.) (année de parution+a, b, c...). *Titre. Sous-titre* [entre crochets date de l'édition originale si celle-ci diffère de l'édition utilisée et référencée]. Lieu d'édition, Éditeur, « Collection (facultatif) ».

Stillman, Yedida K. **et** Stillman, Norman A. (dir.) (1999). *From Iberia to Diaspora. Studies in Sephardic History and Culture*. Leyde/Boston/Cologne, Brill.

¶ **On voit ci-dessus le mode de présentation de plusieurs auteurs.**

¶ **On voit ci-dessus le mode de présentation de plusieurs lieux d'édition (séparés par un slash).**

Barra-Jover *et al.* (dir.) (2012). *Études de linguistique gallo-romane*. Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, « Sciences du Langage ».

¶ **ex. ci-dessus : l'ouvrage est coordonné par 4 auteurs (on emploie *et al.* à partir de 4 auteurs.)**

• **article paru dans un ouvrage collectif, un recueil :**

Nom, Prénom *in extenso* (année de parution). « Titre de l'article en romain entre guillemets ». In suivi de Nom, Prénom *in extenso* du coordinateur (dir.), *Titre du volume collectif. Sous-titre (le cas échéant)*. Lieu(x) d'édition (à la française), éditeur, « Collection facultatif » : pagination.

OU, plus bref (ssi le collectif en question fait lui-même l'objet d'une entrée dans la bibliographie) :

Nom, prénom *in extenso* (année de parution). « Titre de l'article en romain entre guillemets ». In suivi du Nom, Prénom du coordinateur (dir.) : pagination.

Müller, Daniela et Martin, Sidney (2012). « A preliminary acoustic study of the Occitan vowel system ». In Barra-Jover, Mario *et al. Études de linguistique gallo-romane*. Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes.

Schwarzwald, Ora (1999). « Language choice and language varieties before and after the Expulsion ». In Stillman, Yedida K. *et* Stillman, Norman A. (dir.), *From Iberia to Diaspora. Studies in Sephardic History and Culture*. Leyde/ Boston/Cologne, Brill : 142-167.

OU, plus bref (si le collectif en question fait lui-même l'objet d'une entrée dans la bibliographie) :

Schwarzwald, Ora (1999). « Language choice and language varieties before and after the Expulsion ». In Stillman, Yedida K. *et* Stillman, Norman A. (dir.) (1999) : 142-167.

• **article paru dans un périodique, une revue :**

Nom, Prénom (année de parution + ordre de parution la même année). « Titre de l'article en romain entre guillemets ». *Titre du périodique directement après le point*, n° xx, « Titre du numéro entre guillemets, facultatif » (dir. Nom, Prénom, facultatif) : pagination.

Fradin, Bernard (2011). « Remarks on state denoting nominalizations ». *Recherches Linguistiques de Vincennes*, n° 40, « Nominalizations » : 73-99.

Morin, Yves Charles (2009b). « À propos de la fermeture des voyelles ». *La Revue canadienne de linguistique*, n° 54, « Le français au Canada » (dir. Martineau, Francis, Maugeon, Renard et Nadasdi, Tatiana) : 461-510.

Berk-Seligson, Susan (1986). « Linguistic constraints on intrasentential code-switching : a study of Spanish/Hebrew bilingualism ». *Language in Society*, n° 15 : 313-348.

Rappel : parfois les numéros de périodiques sont composés, on harmonisera alors systématiquement de la façon suivante : n° 10.2 par exemple. (Et non pas : n° 10-2, ni 10/2, ni 10(2) ou autre, quelle que soit la présentation adoptée par le périodique en question.)

Exemple de bibliographie de fin de volume (extrait)

Berk-Seligson, Susan (1986). « Linguistic constraints on intrasentential code-switching : a study of Spanish/Hebrew bilingualism ». *Language in Society*, n° 15 : 58-92.

Lapesa, Rafael (1991). *Historia de la lengua española*. Madrid, Gredos.

Schwarzwald, Ora (1999). « Language choice and language varieties before and after the Expulsion ». In Stillman, Yedida K. *et* Stillman, Norman A. (dir.), *From Iberia to Diaspora. Studies in Sephardic History and Culture*. Leyde/Boston/Cologne, Brill : 142-167.

OU plus bref (si le collectif en question fait lui-même l'objet d'une entrée dans la bibliographie) :

Schwarzwald, Ora (1999). « Language choice and language varieties before and after the Expulsion ». In Stillman, Yedida K. *et* Stillman, Norman A. (dir.) : 142-167.

Silva-Corvalan, Carmen (dir.) (1995). *Spanish in Four Continents. Studies in language contact and bilingualism*. Washington DC, Georgetown University Press.

Stillman, Yedida K., Stillman, Norman A. (dir.), *From Iberia to Diaspora. Studies in Sephardic History and Culture*. Leyde/Boston/Cologne, Brill.

Varol (Bornes), Marie-Christine (1992a). « Usage des langues dans les communautés plurilingues ». *Language in Society*, n° 15 : 137-152.

Varol (Bornes), Marie-Christine (1992b). « Du bon usage des langues dans une communauté plurilingue : les histoires drôles des Judéo-Espagnols d'Istanbul ». *Langage et Société*, n° 61 : 115-138.

Varol (Bornes), Marie-Christine (2008). *Le Judéo-espagnol vernaculaire d'Istanbul. Étude linguistique*. Bern, Peter Lang.

Weinreich, Uriel (1963). *Languages in Contact. Findings and Problems*. La Haye, Mouton.

Winford, Donald (2003). *An Introduction to Contact Linguistics*. Oxford, Blackwell Publishing.

Inutile d'employer des « styles », des « retraites », des petites ou grandes capitales, autrement que pour les initiales d'usage (sous peine de perdre du temps et de perdre éventuellement au passage des accents sur les noms propres que nous ne récupérerons pas) : la mise en page est à notre charge.

À RETENIR

• la mention des **éditeurs** doit être harmonisée sur tout le volume : Gallimard, Seuil, Les Éditions de Minuit, Éditions du CNRS, Presses Universitaires de Vincennes, etc. L'éditeur sera toujours précédé par le lieu d'édition (même s'il s'agit de Paris). Les lieux d'édition seront tous **francisés** dans la mesure du possible (Londres, et non London ; Leyde, et non Leiden).

• la présentation des **numéros de tomes et/ou volumes** sera la même pour toutes les entrées bibliographiques de chacun des textes qui composent votre volume.

pour un volume vol. + chiffre en romain (ex. : vol. I)
pour un tome t. + chiffre en arabe (ex. : t. 2)

• Parfois les **numéros de périodiques sont composés**, on harmonisera alors systématiquement de la façon suivante : **n° 10.2** par ex. (Et non pas : n° 10-2, ni 10/2, ni 10(2) ou autre, quelle que soit la présentation adoptée par le périodique en question.)

III. TRADUCTIONS ET CITATIONS

• Sauf exception, les citations de textes écrits en langue étrangère sont présentées en traduction française dans le texte dominant. Les textes originaux peuvent être présentés en note de bas de page. **Non l'inverse**. Les principes de présentation de traductions peuvent faire l'objet d'une note explicative générale en introduction.

Merci de nous consulter sur ce point si vous rencontrez des difficultés de présentation et d'harmonisation.

• Les textes faisant l'objet de citations doivent être vérifiés et recopiés au mot, au point et à la virgule près. Si les extraits comprennent des coupes (au début, au milieu, à la fin), veillez à employer de réelles **marques de coupes entre crochets [...]** (surtout pas de points de suspension qui prêtent à confusion).

Clavier Mac : crochet ouvrant = maj.+alt +parenthèse ouvrante ;
crochet fermant = maj.+alt.+parenth. fermante.

IV. LANGUES ÉTRANGÈRES ET PUBLICATIONS BILINGUES

Extraits et références intégrés

Dans une publication écrite en français, tout extrait court de texte étranger est « avalé » par les règles françaises de typographie et de référencement bibliographique (c'est-à-dire celles qui sont présentées dans ce document) : guillemets, espaces, appels de notes, abréviation (dir.) pour désigner la coordination d'un ouvrage collectif (et non pas éd. ni ed., ni eds.) ... même les lieux d'édition sont francisés dans la mesure du possible (nous l'avons vu) dans une bibliographie.

Exception : les titres et les éditeurs. Les titres d'œuvres ou d'ouvrages étrangers sont présentés selon la typographie de langue d'origine (en anglais par ex. : tous les verbes, adjectifs et substantifs sont relevés d'une capitale) ; et les noms d'éditeurs étrangers ne sont pas « traduits ».

Ex. Afnor (biblio) : Orr, Mary, *Flaubert Writing the Masculine*, Oxford, Oxford University Press, 2000

Ex. MLA (biblio) : Orr, Mary (2000). *Flaubert Writing the Masculine*. Oxford, Oxford University Press.

Ex. Afnor (biblio) : Capitano, Sarah *et al.* (dir.), *Currencies : Fiscal Fortunes and Cultural Capital in Nineteenth-Century France*, Oxford, Peter Lang, 2005, p. 13-28.

Ex. MLA (biblio) : Capitano, Sarah *et al.* (dir.) (2005). *Currencies : Fiscal Fortunes and Cultural Capital in Nineteenth-Century France*. Oxford, Peter Lang, : 13-28.

Concernant la typographie anglo-saxonne. Si les titres d'œuvres et d'ouvrages reprennent bien les règles de typographie anglo-saxonne en vigueur, **les titres d'articles, eux**, s'écrivent tout simplement en bas de casse. La typographie anglo-saxonne est en effet très variée sur ce point. Notre parti-pris d'harmonisation va dans le sens de la typographie française.

Ainsi :

Ex. Afnor (biblio) : Holmes, Diana, « Novels of adultery : Paul Bourget, Daniel Lesueur and what women read in the 1890s », dans Capitano, Sarah *et al.* (dir.), *Currencies : Fiscal Fortunes and Cultural Capital in Nineteenth-Century France*, Oxford, Peter Lang, 2005, p. 13-28.

Ex. MLA (biblio) : Holmes, Diana (2005). « Novels of adultery : Paul Bourget, Daniel Lesueur and what women read in the 1890s ». In Capitano, Sarah *et al.* (dir.), *Currencies : Fiscal Fortunes and Cultural Capital in Nineteenth-Century France*. Oxford, Peter Lang : 13-28.

Et non pas : Holmes, Diana (2005). « Novels of Adultery : Paul Bourget, Daniel Lesueur and what Women Read in the 1890s ». In Capitano, Sarah *et al.* (dir.), *Currencies : Fiscal Fortunes and Cultural Capital in Nineteenth-Century France*. Oxford, Peter Lang : 13-28.

Les mots latins, grecs, de langue étrangère (sauf corpus particuliers) se composent tous en italique dans un texte en romain : *a posteriori, ibid., in extenso, in extremis, in situ, infra, in fine, sic, via, vice versa, habitus*, etc. D'une manière générale, **tout mot, groupe de mots ou expression** de langue étrangère **directement** insérés dans une phrase écrite en français se composent *en italique*. Mais **des citations** en langue étrangère, **encadrées par des guillemets ou présentés en retrait** dans un texte ne sont pas composées en italique : elles restent en romain.

Texte autonome

En revanche, toute contribution (ou article) écrite en langue étrangère et présentée dans un volume collectif (ou revue) aux PUV respecte les règles et les protocoles typographiques en vigueur de sa langue d'origine (en termes d'espacement, signes de ponctuation, type de guillemets utilisés). Seul un compromis devra être prévu et étudié pour les référencements bibliographiques communs des ouvrages collectifs (pour les revues, le problème ne se pose pas, chaque article étant accompagné d'une bibliographie propre).

V. COMPLÉMENTS POUR LE DOMAINE DE L'ANTIQUITÉ

Normes de présentation des références

- Les dates avant Jésus-Christ seront abrégées en a.C. (sans espace) : 323 a.C.
- Les dates après Jésus-Christ seront abrégées en p.C. (sans espace) : 138 p.C.

- Les abréviations d'auteurs et d'œuvres seront celles de l'*Oxford Classical Dictionary* (3^e éd.) pour le latin et le grec : Platon, *Leg.* (pour les *Lois* de Platon) ; Pline, *Epist.* (pour les *Lettres* de Pline).
- Les références aux livres, chapitres, paragraphes, etc. se feront de la manière suivante :
 - Si le titre de l'œuvre n'est pas donné, on écrira, par exemple, Liv. 20.3.2 (=Tite-Live, livre 20, chapitre 3, paragraphe 2).
 - Si le titre est indiqué, il sera précédé et suivi d'une virgule ; viendront ensuite en chiffres arabes, les autres précisions séparées par des points (sans espace). Ainsi, on écrira [Arist.], *Ath. Pol.*, 54.8 (pour la *Constitution des Athéniens* attribuée à Aristote, chap. 58, paragraphe 8) ou Dem., *De Pace*, 5.6-8 (pour Démosthène, *Sur la Paix*, chap. 5, paragraphes 6-8).

- Références d'inscriptions : les corpus et recueils épigraphiques seront abrégés selon les normes du *Guide de l'épigraphiste* (4^e éd.). Ils seront suivis d'une virgule puis du chiffre correspondant au numéro de l'inscription (sans n°), et, le cas échéant, après virgule, du chiffre précédé de l. pour la mention de la ligne.
 - Ex. *CID* IV, 57, l. 35-39 (= *Corpus des inscriptions de Delphes*, tome IV, inscription n° 57, lignes 35 à 39)
- Pour les *IK*, on écrira *IK* 28.1-lasos, 164 (= *IK* tome 28, vol. 1 des inscriptions iasiennes, numéro 164).

- Dans le cas de sources anciennes, les références aux sources littéraires et épigraphiques pourront être mentionnées entre parenthèses, dans le corps du texte. Ex. d'après Platon (*Leg.* 5.6.2-3).

VI. RÈGLES TYPOGRAPHIQUES

■ TYPOGRAPHIE FRANÇAISE DES TITRES D'ŒUVRES

— Titres principaux posés en italique

• Le nom propre d'un titre principal **commençant par un article défini** prend une majuscule, ainsi que tout adverbe ou adjectif antéposés.

Exemples *L'Invention de Paris, Le Livre des passages, Le Joyeux Joueur de luth.*

• Le nom propre d'un titre principal **qui ne commence pas par un article défini** ne prend pas de majuscule.

Exemples *Une vie de cité. Paris de sa naissance à nos jours, À la recherche du temps perdu, De l'esprit des lois, Une saison en enfer, Nos vertes années.*

• Même s'il commence par un article défini, un titre **formant une phrase** prendra une majuscule à l'article initial seulement (cas rare).

Exemples *Les lauriers sont coupés, La guerre de Troie n'aura pas lieu.*

• Devant un titre abrégé, l'article se compose toujours en romain

Exemples **le Barbier** et **le Mariage**, **les Rêveries**, **le Canard**, la *Recherche*.

• Dans un titre en deux parties séparées par la conjonction « ou », l'article défini précédant la seconde partie reste en italique mais perd la majuscule.

Exemples *Julie* ou *la Nouvelle Héloïse*, *La Répétition* ou *l'Amour puni*.

— Titres d'articles (dans un recueil, une revue) : ils sont posés en romain, entre guillemets et ne suivent pas la règle des majuscules (même chose pour les titres d'articles en anglais, voir *supra*). Deux cas peuvent se présenter :

1. *Un article, un texte, figurant dans un recueil*

Roland Gotlib, « **Les gravilliers, plate-forme des Enragés** », dans Michel Vovelle (dir.), *Paris et la Révolution*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1989.

2. *Un article figurant dans un numéro de périodique, une revue*

Jacques Rancière, « **Le bon temps ou la barrière des plaisirs** », *Les Révoltes logiques*, n° 7, printemps-été 1978.

■ **CI-JOINT UNE LISTE SIMPLE D'ÉLÉMENTS TYPOGRAPHIQUES.** Une attention toute particulière est demandée au coordinateur d'ouvrage collectif : l'ensemble des textes devra être harmonisé selon les règles suivantes.

ABRÉVIATIONS, ACCENTUATIONS, PONCTUATIONS

É, À, È, Â, Ô

1^{er}, 1^{re}

2^e, 3^e

, etc.

[...]

accentuer les capitales.

(et non 1^{ère}, 1^{ère})

(et non 2^{ème}, 3^è)

(et non etc. ou etc...)

(et non (...) ou ...): **distinguer les marques de coupes [...] des marques de suspension... très ambiguës.**

(Les parenthèses et les crochets ne comportent intérieurement aucun blanc.)

XX^e siècle

(et non XXème, ni XXè, ml ni 20^e) : à composer en chiffres romains et petites capitales. Ne jamais abréger « siècle(s) » (s.), ni dans le texte ni dans les notes.

périodes

XVIII^e-XIX^e siècle (= *du XVIII^e au XIX^e siècle*) ou XVIII^e-XIX^e siècles (= *des XII^e et XIII^e siècles*), selon votre propos.

...mais on écrira XVIII^e-XX^e siècle

(= *du XVIII^e au XX^e siècle*)

ca en italique

= *circa*, environ (et non c. ni ca. avec point)

chap.

(et non ch.)

, p.

(et non pp.)

sq. (sqq. au pluriel)

(et non et suivantes, ou et suiv.). Ex. : p. 84 sqq.

cf. en italique

(et non cf. en romain)

voir

(et non v.)

op. cit., en italique

= œuvre citée (et non op. cit sans point ni op. cit. en romain)

ibid., en italique

= au même endroit (et non pas *ibid* sans point ni *ibid.* en romain)

« Que sais-je ? »,

« L'Imaginaire »

(et non pas coll. « Que sais-je ? », ou collection « L'Imaginaire »)

BnF

(et non BN ou BNF)

la Bibliothèque nationale de France

(et non Bibliothèque Nationale de France)

la bibliothèque municipale de Clamart

(et non la Bibliothèque municipale de Clamart)

États-Unis

(et non USA)

Moyen Âge

(et non Moyen-Age)

la Genèse, l'Exode (en romain)

(et non la *Genèse*, *l'Exode*)

1914-1918

(et non pas 1914-18), valable pour les réf. de pages.

les années trente

(et non les Années Trente)

la seconde guerre mondiale

(et non la Seconde Guerre mondiale)

le Second Empire

(et non le second Empire)

les Temps modernes

0(et non les Temps Modernes)

Rappel : les mots latins, grecs, de langue étrangère se composent tous en italique dans un texte en romain : *a posteriori, ibid., in extenso, in extremis, infra, sic, via, vice versa*, etc. Les mots et expressions d'origine étrangère **directement insérés** dans un texte en romain se composent *en italique*. Les citations en langue étrangère **encadrées par des guillemets ou présentées en retrait, elles**, en revanche, restent en romain.

VI. L'ICONOGRAPHIE

La question des reproductions (leur nombre, leur modalité d'insertion) aura été décidée par la direction des PUV au moment de l'acceptation du manuscrit.

Aucun document iconographique (schémas, graphiques, cartes, photos) ne sera inséré à l'intérieur de votre (vos) fichier(s)-texte(s) *via* le traitement de texte : veuillez plutôt inscrire, en lieu et place souhaités de ces documents, « insérer tableau 1 », ou « insérer figure 2 », au stylo, en marge du document. Votre dossier iconographique, lui, sera préparé à part et comprendra : 1. les fichiers-images, 2. leurs légendes, 3. l'identification précise des ayant-droits.

Nous rappelons qu'il est inutile de fournir des fichiers numériques issus du web, leur définition très légère est insuffisante pour l'imprimé.

■ **REPRODUCTION.** Fournir sur CD un fichier numérique (format TIFF de préférence) de haute résolution pour l'imprimé, soit de **300 dpi** (couleur ou noir et blanc), aux dimensions du format d'arrivée (inutile de numériser un timbre-poste en 300 dpi). Si besoin, sur le tirage papier, nous signaler tout cadrage à opérer pour une reproduction optimale de ce que vous souhaitez (ou non) voir apparaître.

■ **DESSIN AU TRAIT.** Fournir sur CD un fichier numérique (format TIFF de préférence) de haute résolution (pour l'imprimé), soit de **600 dpi**.

■ **GRAPHIQUE, CARTE.** Fournir sur CD le fichier numérique natif (Adobe Illustrator, par exemple).

■ **LÉGENDE(S) et AYANT-DROIT** : fournir un fichier Word qui déclinera les textes complets des légendes souhaitées. Par ailleurs, fournir un récapitulatif des références précises (adresses, contact) des ayant-droits (musées, BnF, agence, etc.).